
AVIS

13 octobre 2022

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2023**

Rapporteur général du budget : M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote : 94 Pour

19 Contre



Préambule

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers 6 objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue le second du mandat suite au renouvellement de l'assemblée régionale en juillet 2021. Il intervient dans un contexte marqué par un degré d'incertitude plus élevé qu'en 2022 : crise géopolitique, hausse des prix de l'énergie, reprise de l'épidémie de Covid, difficultés d'approvisionnement, remontées des taux, etc.

Ainsi, la croissance de l'économie mondiale devrait, selon les projections du FMI, atteindre 3,2% en 2022 et 2,9% en 2023. L'économie française quant à elle, après avoir connu un rebond de 6,8% en 2021, voit ses prévisions de croissance se réduire à 2,5% pour l'année 2022 et 1% pour 2023 en raison de la problématique énergétique et du comportement de consommation des ménages, en lien avec l'inflation. Le territoire normand suit le mouvement national avec plus de résilience et, après avoir connu un rebond de son activité en 2021¹ et sur le début de l'année 2022, son économie connaît un ralentissement de son activité depuis le mois d'avril 2022.

Dans ce cadre, le rapport d'orientations budgétaires est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2023 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité en tenant compte des 4 piliers ci-dessous :

- Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Dégager une épargne brute se situant en moyenne à 246M€ en base BP ;
- Consacrer des dépenses d'investissement de 600M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure ou égale à 6 ans maximum à l'horizon 2028.

Les principales ressources financières de la Région

Une amélioration des ressources financières des Régions

Les Régions ont vu leurs dépenses de fonctionnement progresser sensiblement en 2021 (+3,5%), du fait d'une hausse des achats et charges externes ainsi que des dépenses de personnel. Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,4%, permettant ainsi à leur épargne brute de s'améliorer (+13,9%).

Concernant leurs dépenses d'investissement, celles-ci ont continué leur progression (+4,4%), les recettes d'investissement étant quant à elles en légère hausse (+1,2%).

¹ Hausse de l'emploi salarié (+2,2%), taux de chômage historiquement bas (7%), 36500 entreprises créées.

Ainsi, après plusieurs années d'amélioration de la situation financière des collectivités, la Cour des comptes estime légitime que ces dernières contribuent à nouveau au redressement des finances publiques². La future loi de programmation des finances publiques confirme cette volonté, selon des modalités qui seront déterminées en concertation.

La situation financière de la Région Normandie

❖ Les recettes prévisionnelles en 2023

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à **1.525M€** et se répartir de la façon suivante :

- *Une fiscalité directe (28,6M€) en légère augmentation par rapport au Budget 2022 (+2,6M€)*

Les recettes de fiscalité directe, qui ne représentent plus que 1,9% des recettes de fonctionnement, sont désormais uniquement composées des IFR (imposition forfaitaire sur les réseaux ferroviaires et de télécommunications).

- *Une fiscalité indirecte (1.216M€) en hausse de 82M€ par rapport au Budget 2022 (+7%)*

De façon corollaire, les recettes de fiscalité indirecte représentent désormais près de 80% des recettes de fonctionnement et comprennent la TVA (831,2M€ dont 246,7M€ en substitution de la DGF et 450,8M€ en substitution de la CVAE), la TICPE (232,5M€), le produit des certificats d'immatriculation (81,9M€), les ressources pour la formation professionnelle (57,1M€), la dotation de la compensation de la taxe d'apprentissage (6,05M€) et les attributions de compensation (7,6M€).

- *Les dotations et participations (155M€) en baisse de 14M€ par rapport au Budget 2022 (-8%)*

Le montant des dotations et compensations de l'Etat, intégré comme variable d'ajustement depuis la loi de finances 2017, devrait s'élever à 112M€ en 2023, soit une baisse de 4,9M€ par rapport au Budget 2022. Les recettes européennes sont estimées quant à elles à 43M€, soit une diminution de 9M€. Elle comprennent les recettes relatives aux programmes opérationnels des deux ex-Régions, les premières recettes du PO 2021-2027 et des préfinancements du FSE.

- *Divers*

Les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courante³ s'élèvent à 121M€, en baisse de 35M€ par rapport au Budget 2022 (-22%) (dont les recettes issues du Pacte Régional d'investissement dans les compétences pour 73M€, celles perçues au titre de la compétence transport à hauteur de 30M€, celles issues de la participation des familles à la restauration et l'hébergement pour 9,8M€, et celles issues du Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique pour 4M€). Les produits financiers, reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles se montent quant à eux à 4,2M€.

Le CESER note l'absence d'inscription de recettes issues du Ségur de la Santé, compte-tenu des négociations en cours avec l'Etat, et il espère que ces dernières vont aboutir rapidement afin qu'il puisse y en avoir une traduction dans le Budget 2023 de la Région.

Il observe que la TVA devient la première ressource fiscale de la Région et que son autonomie fiscale, qui se résume au produit des taxes sur les certificats d'immatriculation, continue de se réduire chaque année pour n'atteindre plus que 5,4% des recettes de fonctionnement en 2023. Une part importante de ces recettes est étroitement liée à la conjoncture économique et en particulier à la consommation.

² Pour rappel, les contraintes imposées par le contrat Cahors avaient été suspendu par l'Etat en 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19

³ Recettes perçues au titre de la compétence transport, participations des familles à la restauration et l'hébergement, recettes issues des conventions avec les partenaires de la Région.

Les recettes d'investissement :

La Région anticipe pour l'année 2023 des recettes d'investissement d'un montant de **261M€**, en diminution par rapport à 2022 de 2M€. Ces recettes se répartissent principalement de la façon suivante :

- 33M€ de dotations DRES et 20M€ de FCTVA
- 11,1M€ de subvention de l'Etat pour l'investissement dans les CFA
- 34,3M€ de TICPE Grenelle
- 117,7M€ au titre des recettes européennes (*dont 111M€ de fonds des PO2014-2020 et de REACT-EU et 6,7M€ de FEADER*)
- 35,4M€ de prêts et avances (ARE)
- 6M€ au titre des Dépenses Régionales d'Investissement (DRI)
- 3,8M€ d'autres subventions ou avances sur marchés

Le recours à l'emprunt :

Compte tenu des ressources⁴ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 600M€, la Région pourra être amenée à mobiliser jusqu'à 392M€ de nouveaux emprunts en 2023.

Dans ce contexte, le **budget 2023** devrait s'élever à **2.178M€** en opérations réelles, soit une hausse de 143M€ (+7%) par rapport à 2022, les ressources financières de la Région reposant désormais principalement sur la fiscalité indirecte.

❖ La prospective financière sur la période 2023-2028

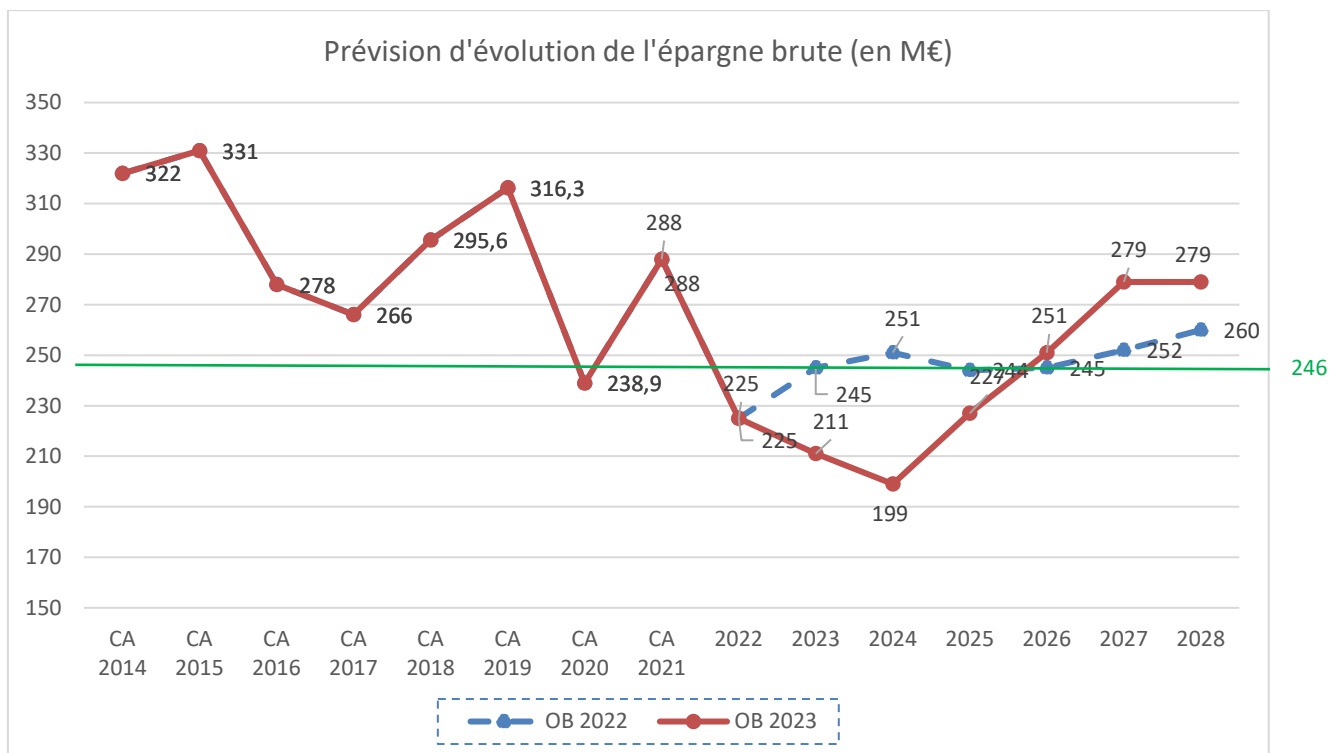
La prospective financière menée par la Région dans le ROB a été actualisée sur la période 2023-2028. De fortes incertitudes pèsent sur celle-ci, en raison du contexte économique actuel qui engendre des surcoûts énergétiques et une hausse des taux d'intérêt. Le dégel du point d'indice des fonctionnaires, mesure prise par l'Etat pour protéger le pouvoir d'achat, vient également impacter cet exercice prospectif.

Entre 2023 et 2028, les recettes de fonctionnement diminueraient en moyenne de 0,11% par an, en raison essentiellement de la fin du PRIC en 2023, de la fin des paiements européens du PO 2014-2020 et de REACT-EU, et de la montée en charge du PO 2021-2027. L'année 2024 constituera à cet égard, pour les fonds européens, une année de transition. Les recettes d'investissement subiraient, quant à elles, une variation de -6,1% annuellement, compte tenu de l'évolution des programmes européens citées précédemment, et du dernier versement de la Région Grand Est pour l'achat des TER2NNG en 2025.

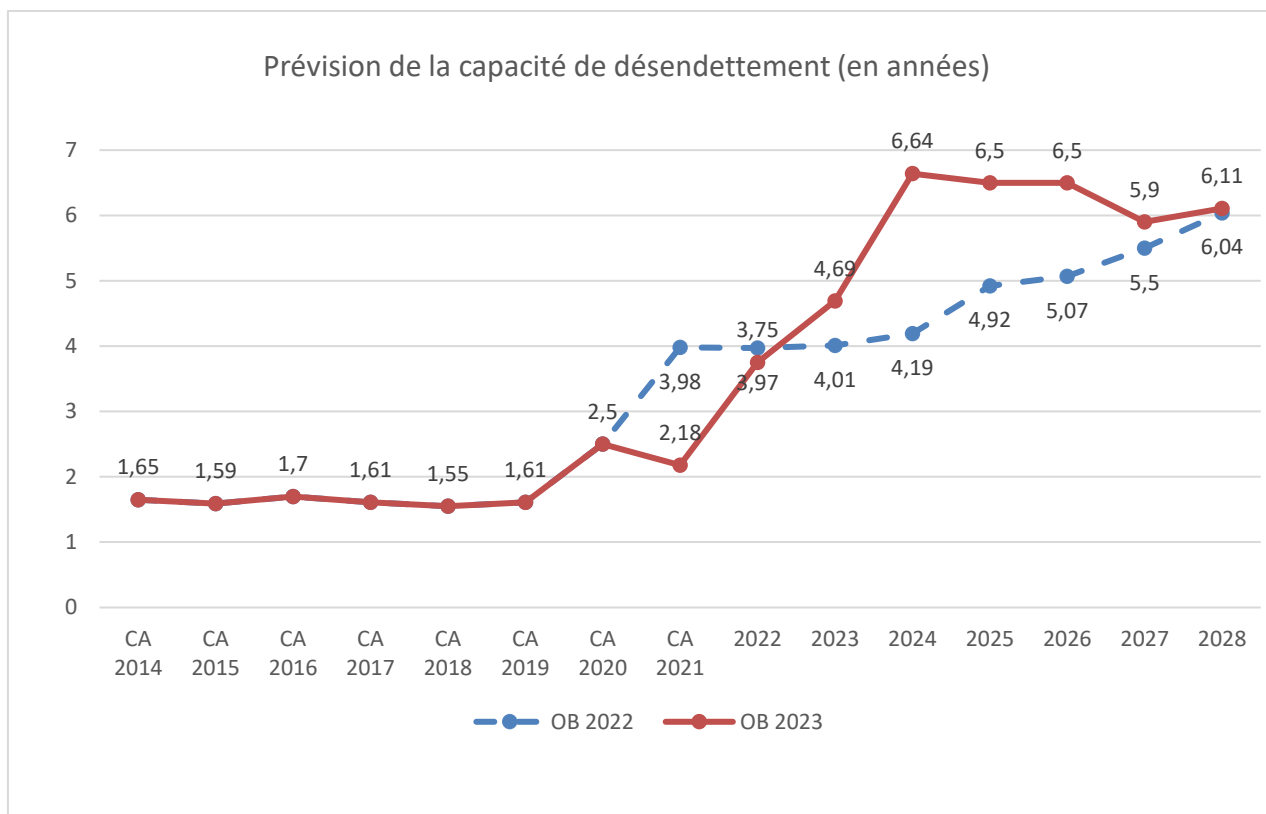
En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute égale en moyenne à 246M€, il est prévu une diminution tendancielle des dépenses de fonctionnement et d'investissement, respectivement de -1,19% et -8,58% en moyenne annuelle.

L'épargne brute, qui permet d'apprécier la santé financière de la collectivité, constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et/ou rembourser la dette existante. Compte tenu de la situation économique actuelle, de la persistance des surcoûts énergétiques, de la fin des recettes européennes du PO 2014-2020 et de celle des recettes du PRIC sur les finances de la Région, la collectivité devrait dégager une épargne brute de 211M€ en 2023. Celle-ci devrait se situer à 241M€ en moyenne sur la période 2023-2028.

⁴ Financement disponible + résultat des exercices précédents



En conséquence la capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va poursuivre sa dégradation et atteindre en 2028 le seuil de 6 ans fixé par la collectivité.



Les observations du CESER sur les politiques publiques

Objectif stratégique n°1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Mission 1 – Soutenir les capacités d’investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

Le CESER souligne favorablement la stratégie de « fonds de fonds » de la Région, permettant de faire preuve d’agilité et soutenir l’ensemble des entreprises ayant des besoins en capital pour leurs développements.

Toutefois, comme il l’a déjà exprimé, il rappelle le besoin de lisibilité des politiques régionales, et la nécessité de mesure de l’efficacité de ces dispositifs au travers d’une évaluation.

Il approuve la volonté régionale de mettre l’accent sur la question des transmissions des petites entreprises et sera attentif à sa traduction dans le Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, de l’Innovation et de l’Internationalisation.

Mission 2 - Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l’international

Le CESER approuve la volonté régionale de renforcer le volet préventif du dispositif ARME en réponse à la fragilisation du tissu économique par la crise sanitaire et le contexte géopolitique. Il souligne l’organisation de la journée de prévention des difficultés afin de permettre le renforcement de l’action régionale pour une mise en réseau des acteurs spécialisés.

Toutefois, il attire l’attention de la Région sur les bouleversements auxquels les entreprises vont devoir faire face : d’un point de vue conjoncturel d’abord du fait de l’instabilité de l’économie mondiale, mais également d’un point de vue structurel s’agissant notamment de l’engagement nécessaire de démarches de « décarbonation » de l’économie. Cette augmentation du nombre d’entreprises potentiellement en difficultés va nécessiter une réactivité de la Région et un panel de dispositifs calibrés afin de répondre à l’ensemble des situations. Par ailleurs, il semble nécessaire qu’une bonne coordination des acteurs permette l’accompagnement des entreprises au plus tôt de l’expression de leurs difficultés.

Il félicite la Région pour son soutien aux dispositifs d’accompagnement des femmes entrepreneurs, ce qui participe à la place de la Normandie dans le classement de l’entrepreneuriat des femmes, passée de 4^{ème} en 2018 à 2^{nde} cette année.

Il réitère ses interrogations sur la politique de monnaie locale normande, le RolloN. En effet, s’il souligne les investissements régionaux dans ce dispositif, il souhaiterait se voir communiquer un bilan à ce sujet, afin d’en évaluer l’impact sur l’économie normande. Il s’inquiète notamment de la liquidité de cette monnaie sur le territoire régional (notamment du nombre d’acteurs économiques acceptant cette monnaie).

S’agissant du numérique, le CESER accueille favorablement la stratégie de développement numérique de la Région, visant l’ensemble des infrastructures (université, centre hospitalier...) et la mise en œuvre d’un centre de données normand. Il approuve également l’aspect transversal de la stratégie numérique à l’image

des travaux faits en termes de digitalisation des actions de santé, ou encore les efforts investis dans l'Observatoire des transformations numériques.

Enfin, le CESER souligne tout particulièrement l'attention portée par la Région à la question de la cybersécurité via plusieurs dispositifs, notamment le vote d'une feuille de route renforcée en matière de cybersécurité ou encore l'adhésion au Campus national cybersécurité. Concernant ce sujet, il appelle particulièrement au travail partenarial avec les acteurs du domaine ainsi que les autres Régions.

Soutien aux pôles et filières

13 secteurs d'activités ont été retenus par la Région pour définir à quels pôles de compétitivité elle apportait son soutien, au regard de la volonté de l'Etat de régionaliser la gouvernance et le financement de ceux-ci. Le CESER s'interroge sur ce qui relèvera encore de l'engagement de l'Etat.

Accompagner la transformation numérique

Le CESER note positivement la volonté de la Région d'accompagner la trajectoire numérique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et d'assurer la puissance de calcul pour la recherche et l'innovation des entreprises tout en assurant un numérique durable et responsable et en renforçant l'écosystème de la donnée. Le CESER alerte néanmoins sur la nécessité d'associer, en amont de tout nouveau projet industriel, les entreprises normandes et notamment les PME détentrices d'un savoir-faire en la matière. De plus, une vigilance sur le modèle économique choisi dans le cadre de la mise en place du nouveau centre de données régionales sera à rechercher, notamment concernant la mutualisation éventuelle des moyens humains. La mise en commun d'un outil au service de l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche est souhaitable, mais ne doit pas se faire au détriment de l'emploi.

Mission 3 - Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Le CESER souligne positivement l'investissement de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, plaçant la Région parmi celles qui se mobilisent le plus dans ce domaine au niveau financier.

Mission 4 – Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes

Une fois encore, le CESER souligne la réactivité des services régionaux en lien avec l'agriculture au regard de l'obtention et de la programmation des fonds européens.

Comme il a déjà pu l'indiquer dans plusieurs de ses avis, le CESER appelle la Région à rester vigilante face aux situations causées par le dérèglement climatique, à l'image d'élevages de poissons en mer contraints de changer de localisation en raison du réchauffement des mers.

Le CESER restera attentif à la mise en œuvre de l'ensemble des contrats d'objectifs agricoles, équins, forêt-bois et de valorisation des produits pour la période 2023-2025.

Mission 5 – Faire de la Normandie la région de toutes les énergies

Le CESER déplore le manque d'informations transmises au sujet du développement des énergies en Normandie, à l'heure où la situation énergétique mondiale interroge l'ensemble des acteurs. A ce titre, le

CESER a déjà exprimé ses inquiétudes sur les différents plans de la Région (bois énergie, hydrogène, méthanisation) et continuera à suivre ces dossiers avec attention.

Objectif stratégique n° 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Mission 1 - Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER note la bonne volonté d'engagement de la Région Normandie dans un important programme d'investissement en matière de transition énergétique sur son patrimoine avec l'obtention du label et des Fonds du plan France Relance. Ce programme passe également par la réalisation de chartes de bonnes pratiques et recommandations d'accompagnement à destination de la collectivité, des équipes et des agents. Néanmoins, il souligne l'aspect généraliste de ces mesures incitatives qui n'imposent pas encore la mise en œuvre effective de ces nouveaux usages visant à réduire les volumes consommés. Il est précisé par la Région que ces différentes mesures d'incitation des lycées à faire des économies d'énergie, d'eau ou de réduction des déchets sont actuellement prises en charge via la Subvention pour Opérations de Réparation ou d'Aménagement (SORA), et que l'achat d'équipements pédagogiques en phase avec la transformation numérique et la transition énergétique sont financés dans le cadre du plan de relance européen « REACT EU ».

L'ancrage du numérique dans les EPLE -expérimentation de dématérialisation de manuels scolaires, ordinateurs mis à disposition des élèves- via le dispositif Pack Numérique Lycéen co-financé par le fonds FEDER « REACT EU » se déploie sur la base de lycées volontaires actés par les demandes des équipes éducatives. Le CESER interroge sur la faisabilité d'améliorer les principes de ce dispositif qui induisent des difficultés opérationnelles d'utilisation, et où le principe de réalité de service apporté aux élèves se pose. Un temps d'échange de réflexions sur le Pack Numérique Lycéen serait opportun.

Le montant du forfait externat, versé aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, dans le cadre des dotations de fonctionnement, est annoncé pour 2023 comme équivalent à celui des années précédentes. Le CESER s'interroge sur les conséquences de cette décision au regard de l'augmentation générale des coûts et des conséquences qui en découleraient pour les lycées privés ou publics si la mesure concernait les deux.

Mission 2 - Réussir la relation orientation – formation – emploi

La mission n°2 dont les objectifs sont le développement économique passant par la création de richesse, de formation, de compétence et d'emploi, vise également à lutter contre le dérèglement climatique. Le CARIF-OREF, dont le financement est de nouveau inscrit au Contrat de Plan 2021-2027, est un partenaire de la stratégie prospective par la voie de diagnostics de territoires et d'études. L'Agence Régionale de l'Orient et des Métiers de Normandie, quant à elle, prépare un plan d'attractivité des métiers et formations du secteur de l'énergie et du nucléaire, dans la perspective du chantier EPR de Penly.

Dans le cadre des études de repérage des métiers de demain, le CESER note positivement l'amorce d'engagement d'une représentation quadripartite des partenaires au travers d'une cellule technique prospective en cours d'installation, rattachée au CREFOP.

Le CESER ne peut que souligner positivement l'action de la Région dans la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes normands mais s'interroge sur la pertinence, les objectifs et les fonds consacrés aux écoles de production.

- Mission n°3 – Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

Le CESER note avec satisfaction le fort développement du nombre d'apprentis : + 23 % entre 2020 et 2021, surtout porté sur le supérieur, les niveaux CAP et BAC pro rencontrant quant à eux une augmentation de l'ordre de 11 %. Pour autant, il est nécessaire de poursuivre en favorisant l'apprentissage des publics aux plus bas niveaux de qualification.

L'existence de 120 CFA normands à fin 2021, contre 59 trois ans plus tôt, est quant à elle perçue comme un effet d'aubaine consécutif à la réforme introduite par la loi pour la liberté de choisir son avenir. Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage présents dans le nouveau référentiel de France Compétences intégrant plus de 1 000 nouvelles certifications, impactent fortement le secteur.

Le CESER insiste particulièrement sur la nécessité de poursuivre une analyse de fond sur les CFA en mettant en corrélation les montants d'investissements octroyés au regard de la qualité des actions mises en œuvre, ainsi que les critères d'insertion professionnelle des apprentis.

Le CESER alerte par ailleurs sur les difficultés prévisibles liées à la baisse de 10 % des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage dès 2023, alors que les coûts de fonctionnement des CFA liés à l'inflation seront en augmentation. Un point de vigilance est mentionné quant à l'égalité de traitement à maintenir entre CFA publics et privés sur le coût contrat au sein du territoire normand.

Une enquête sur les places en apprentissage, y compris dans l'enseignement supérieur, tant dans les établissements publics que privés pourrait être initiée, pour définir les effets d'aubaine le cas échéant, les impacts sur le territoire et anticiper l'avenir si les règles de financement changeaient. De même, une communication autour de la répartition des financements à destination des établissements publics et privés pourrait être utile.

Mission 4 - Renforcer l'enseignement supérieur

La volonté de la Région de développer l'enseignement supérieur en Normandie et de permettre l'implantation de nouveaux établissements est à souligner. La célérité des universités de Caen et de Rouen, sur impulsion de la Région, pour s'organiser et proposer un cursus total en odontologie l'est également. Néanmoins, le CESER s'interroge sur l'implantation de certaines écoles ou tout au moins de la communication de la collectivité sur ce sujet. La future implantation de l'Ecole Catholique des Arts et métiers prévue sur Cherbourg (ECAM) et qui proposerait un cursus complet d'ingénieur généraliste, en s'appuyant sur les entreprises et les spécificités locales, mériterait d'être précédée d'une information plus complète. La question est similaire pour l'Institut Catholique de Paris sur le site de Rouen quant aux filières et places proposées. D'une façon générale, le CESER s'interroge sur les dispositifs à envisager pour permettre aux jeunes normands d'accéder à l'enseignement supérieur et notamment à pouvoir assurer les frais de scolarité. Un partenariat avec des banques locales, assorti d'une garantie de la Région pour permettre aux étudiants d'obtenir des prêts, pourrait être envisagé notamment pour des formations longues et coûteuses ou pour les inscriptions au sein des Ecoles supérieures Privées d'Intérêt Général.

Mission 5 - Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

La formation professionnelle reste un outil essentiel de développement des compétences dans les territoires normands, dans un contexte d'implantation de projets industriels d'envergure, de métiers en tension et de nouveaux métiers à déployer. 2023 est la dernière année du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC). 190 M€ sont consacrés à cette politique pour les actions de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Le CESER souhaite alerter quant au rendement accru attendu sur les actions de formation des demandeurs d'emploi, pouvant à terme avoir une incidence sur la qualité des actions et les formateurs recrutés.

Le CESER souligne également l'augmentation des coûts fixes des organismes de formation impactant de fait les coûts de production d'actions de formation. Ce contexte ne doit pas avoir pour conséquence à terme de desservir les demandeurs d'emploi, au cœur des dispositifs, d'autant qu'un des caractères essentiels du Plan d'Investissement dans les Compétences est l'accompagnement de projets professionnels en faveur des publics les plus fragiles.

Le nouveau dispositif « Impulsion Formation » vise à favoriser l'implication des entreprises en les accompagnant dans la création d'un organisme de formation interne ou en les mobilisant sur de la formation en situation de travail. Le CESER appelle à la vigilance sur ce nouveau dispositif, dont le risque potentiel est de déséquilibrer les outils de formation en région en créant un accompagnement propre pour une entreprise, dont les groupes et grandes entreprises peuvent s'emparer aisément.

Dans le cadre du plan SEGUR, la Région prévoit l'ouverture en première année de 7 000 places de formation dans les instituts de formations sanitaires et sociales, soit une progression de 25 % des places ouvertes sur des formations paramédicales depuis 2018. Le CESER approuve ces dispositions sur ce secteur en tension, mais reste également attentif aux baisses potentielles de crédits dévolus à d'autres secteurs du programme régional de formation professionnelle et s'interroge sur le nombre de places effectives toutes années confondues, le nombre de parcours et les taux de réussite ou suite de parcours.

Le CESER sera attentif à la nouvelle modalité d'accompagnement financier des étudiants en formation sanitaire et sociale, celle-ci étant composée soit d'une bourse soit d'une rémunération, relevant du règlement stagiaire de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

A ce titre, la Région verse des bourses sur critères sociaux, par l'intermédiaire du CROUS, sur la base d'un dispositif largement adossé à celui des bourses de l'enseignement supérieur. Sur les 10 000 étudiants accueillis chaque année en formation sanitaire ou sociale, environ un tiers bénéficie d'une bourse à ce titre. Le montant total de ces bourses va être impacté, sur 2023, par deux éléments de contexte : - D'une part, l'augmentation du nombre d'étudiants (liée à l'ouverture de nouvelles places dans le cadre du SEGUR de la santé) va tirer vers le haut le nombre de bourses accordées, - D'autre part, à l'inverse, l'expérimentation visant à remplacer, pour les demandeurs d'emploi, la bourse par une rémunération classique va réduire le nombre d'étudiants boursiers.

Mission 6 - Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement

Le CESER souligne positivement la volonté de la Région d'offrir aux jeunes un nouveau service, sous forme de page web, leur permettant de disposer d'une information concernant les aides auxquelles ils peuvent prétendre mais alerte sur la multiplicité des portails ou plateformes existants qui peuvent nuire à l'information.

Si la plus-value du dispositif Atouts Normandie pour les jeunes normands est saluée par le CESER, l'impact du pack numérique, initié par la collectivité, mériterait quant à lui une analyse plus fine afin de réorienter éventuellement les actions et fonds consacrés au dispositif Atouts Normandie. En termes de communication, la politique « bons plans » d'Atouts Normandie, qui n'entraînent aucun coût financier imputable au budget de la Région, pourrait être davantage valorisée. De même, si on peut saluer l'intégration du Conseil Régional des Jeunes à des débats sociétaux comme le nucléaire, le CESER note un manque de communication de la Région sur son action, sur le site de la Région et plus généralement sur les réseaux sociaux.

Objectif stratégique n°3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

En matière de transport ferroviaire, l'année 2022 a été marquée par une réduction de l'offre (à hauteur de 20 %, avec une réduction des trains en circulation en heures creuses et en semaine). Cette décision a été justifiée par l'impact de la crise sanitaire et du télétravail sur la fréquentation. Les modifications d'horaires ainsi que les impacts des travaux sur les circulations (amenés à durer avec l'allongement de la durée des travaux de prolongement du RER E) ont sensiblement dégradé les conditions de transports des usagers du ferroviaire. Le CESER considère nécessaire que la réduction de l'offre soit provisoire, et souligne que celle-ci, conjuguée aux difficultés rencontrées par les usagers sur les grandes lignes vers l'Île-de-France, risque de favoriser l'usage de la voiture individuelle au détriment du ferroviaire.

S'il est bien conscient de l'impact de la crise sanitaire et de la hausse du coût de l'énergie sur les ressources de la collectivité régionale, le CESER rappelle néanmoins l'importance de favoriser et de prioriser l'usage des transports collectifs, dans un contexte marqué à la fois par l'urgence climatique et par une forte inflation pesant sur les ménages. Il rappelle son attachement à la mise en œuvre de tarifications attractives et lisibles, ainsi qu'au cadencement, afin de favoriser l'usage du transport ferroviaire.

Le rapport sur les orientations budgétaires indique également que la Région a fait le choix d'anticiper l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, par rapport à la fin de la Convention signée avec SNCF Voyageurs prévue en 2029. Il est ainsi projeté un découpage du réseau ferroviaire normand en 5 lots, avec un premier lot dont la mise en service est prévue pour 2027. L'anticipation de l'ouverture à la concurrence est justifiée en mobilisant une clause liée à la non-réalisation de l'objectif de recettes sur les années 2020 et 2021, soit du fait de l'impact du COVID. La stratégie régionale d'ouverture à la concurrence, soumise au vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional d'octobre 2022, suscite de nombreuses interrogations pour le CESER (développées dans le cadre d'un avis dédié).

Tout en observant par ailleurs la continuité de l'action régionale en matière de transports et de mobilités, le CESER note également l'incertitude liée à l'absence d'un volet mobilités dans le futur CPER, qui ne sera intégré qu'à partir de 2023 et reste tributaire des arbitrages du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) puis du gouvernement. Sur ce point, le CESER souligne l'importance et le caractère prioritaire de la LNPN et de l'amélioration de l'accès ferroviaire à l'Île-de-France. Il rappelle ainsi la nécessité de mettre en œuvre les deux tronçons prioritaires de la LNPN (Paris-Mantes et Rouen-Barentin avec la création de la nouvelle gare de Rouen), ainsi que la réalisation du saut de mouton en avant-gare de Saint-Lazare (décroisement des voies normandes et franciliennes). Alors que les délais de mise en service sont particulièrement lointains (après 2035), une accélération de la réalisation du projet, indispensable pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire régional, doit être engagée.

Objectif stratégique n°4 - Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'année 2023 verra le démarrage de la nouvelle politique contractuelle territoriale, dotée de 360 M€ sur la période 2023-2027. Il s'agit d'un outil majeur contribuant à la réalisation de projets structurants au sein des territoires, au sujet duquel le CESER a déjà été amené à rendre un avis.

Consécutives à l'adoption de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la modification du SRADDET est en cours et a été engagée depuis mars 2022. La démarche a donné lieu à l'organisation d'une dizaine d'ateliers au sein du territoire régional dans le cadre d'une concertation destinée à mettre en œuvre la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière (réduction par deux d'ici 2030) et à définir une trajectoire vers le zéro artificialisation nette (ZAN) prévue par la loi pour 2050. La modification du SRADDET doit aboutir au premier trimestre 2023 (pour permettre la tenue de consultations, puis une adoption définitive avant février 2024). Souscrivant au principe du ZAN, le CESER rappelle la nécessité de réduire fortement la consommation foncière, à la fois afin de limiter les atteintes à la biodiversité et la fragmentation des espaces naturels, ainsi que l'étalement urbain et ses impacts tant sociaux (dépendance automobile dans un contexte de forte hausse du coût des énergies) que climatiques (contribution majeure aux émissions de GES). Cette réduction apparaît d'autant plus nécessaire que la consommation foncière demeure élevée en Normandie (plus de 21 600 ha consommés entre 2009 et 2020), alors même que la population décroît très légèrement.

En matière d'environnement, la Région mettra en œuvre en 2023 sa nouvelle politique en faveur de l'eau, centrée sur l'adaptation aux effets du changement climatique. Le CESER souligne l'importance majeure de cet enjeu, tout en regrettant la volonté régionale de soutenir en particulier des projets innovants, alors que des actions peuvent être utiles et nécessaires sans s'avérer nécessairement innovantes. Il rappelle par ailleurs l'importance d'une prise en compte transversale dans les politiques publiques des problématiques de gestion durable et de préservation de la ressource en eau, au plan qualitatif comme quantitatif.

L'adoption en octobre 2022 de la Stratégie régionale pour la biodiversité constitue également une action importante de la collectivité, au sujet de laquelle le CESER émet un avis par ailleurs.

La Région soutiendra en 2023 les dix territoires lauréats du Plan « Normandie Haies ». Le CESER souligne positivement cette action, compte tenu de la dimension multifonctionnelle des haies, à la fois facteurs de limitation de l'érosion et du ruissellement, de protection des masses d'eau, favorables à la biodiversité, mais aussi susceptible d'une valorisation économique en particulier pour contribuer au développement d'une offre de bois-énergie locale.

En mobilisant le FEDER et le CPER, la Région a également pour objectif de développer les projets pilotes de relocalisation d'activités dans les territoires littoraux menacés par le recul du trait de côte, l'érosion ou la submersion marine. Compte tenu du temps nécessaire à la réalisation de ce type d'opération, ainsi que des enjeux fonciers conséquents qui s'y attachent avec l'objectif national de parvenir au ZAN d'ici 2050, le CESER observe positivement la volonté régionale de poursuivre son action en la matière, à la suite des initiatives menées dans le cadre du dispositif « Notre littoral pour demain » depuis 2014.

Mission 4 – Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires

Le CESER note la mobilisation de la Région autour de la télémédecine mais s'interroge sur la définition qui en est faite, les objectifs, les publics et zones ciblées, les partenaires impliqués, notamment au regard de l'évolution annoncée de la télémédecine, à l'exemple de la remise en cause des remboursements des

consultations. Un exposé plus conséquent sur la définition et déploiement de 50 spots de télémédecine serait à même d'éclairer cette politique.

Objectif stratégique n°5 - Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

Mission 1 – Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence

Le CESER appuie la volonté régionale de mettre en avant le tourisme social en Normandie, comme souligné dans son rapport prospectif relatif au tourisme « Vivre en Normandie en 2040 : focus sur le tourisme », et rappelle qu'il doit aussi être développé en direction des normands eux-mêmes.

Mission 2 -Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine

En ces temps de sobriété énergétique et d'économies recherchées, le CESER sera attentif aux coupes budgétaires qui pourraient être faites dans le domaine de la culture, les acteurs de celui-ci étant déjà fortement impactés par les crises sanitaires, politiques et économiques.

Le CESER prend acte de la nouvelle formation orchestrale annoncée (émanation de l'Orchestre de l'Opéra de Rouen et Orchestre Régional de Normandie) mais alerte sur les conséquences sociales qui pourraient en découler.

Mission 3 – Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de structurer une filière E-sport normande répondant ainsi aux besoins de lieux d'exercice et permettant à de jeunes talents d'émerger tout en sécurisant la pratique, en matière d'éducation et de santé publique.

La valorisation de près de 80 sites dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, comme avait pu l'indiquer dans un précédent rapport le CESER, vont bénéficier à l'ensemble de la population au-delà de ces événements ce dont le CESER se félicite.

Mission 4 - Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie

La manifestation Normandie pour la Paix a permis cette année à un plus grand nombre de personnes d'y participer et notamment le samedi comme le CESER l'avait proposé précédemment. Le travail effectué tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire répond également à une demande émise par le CESER.

Les missions et coopérations de la Région vont s'ouvrir à d'autres pays. Le CESER alerte sur la nécessité d'associer aux déplacements et aux missions les acteurs de l'ESRI, de même que les start-up et entreprises, et ce suffisamment en amont.

Le projet d'ouverture du Pass Monde à quelques groupes de jeunes éloignés de l'emploi pour une découverte à l'étranger accompagné par une structure est salué.

Le CESER se félicite des actions en faveur des projets européens : dispositif d'accompagnement des projets européens par un cabinet, séminaire sur le fonctionnement de l'Europe à destination des élus locaux, communication sur les territoires.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

L'année 2023 sera particulièrement sensible pour la Région Normandie, car elle devra gérer conjointement :

- la certification de l'ensemble des dossiers de la période 2014-2020,
- la montée en puissance de la programmation européenne 2021-2027.

Rappelons que le montant de fonds européens 2014-2020 géré par la Région s'établit aujourd'hui à 1,09 milliard d'euros (dont 636,4M€ pour le FEDER + FSE + IEJ). Pour les programmes 2021-2027, les enveloppes s'élèvent à 983,6M€, dont 596,7M€ pour le FEDER + FSE + FTJ, 26M€ pour le FEAMPA et 360M€ pour le FEADER.

La constitution des dossiers est d'une grande complexité et les délais entre le dépôt d'un dossier et le paiement extrêmement long. Le CESER insiste depuis plusieurs années sur la nécessité d'accompagner les bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne (montage des dossiers, présentation des projets, jusqu'à l'obtention des factures). Dans cette perspective, il a mené une réflexion sur les Fonds Européens Structurels et d'Investissement afin d'améliorer le fonctionnement global des FESI en renforçant l'efficacité de l'accompagnement aux porteurs de projet⁵.

Le CESER souligne la qualité de l'analyse macro-économique réalisée dans ce rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Il note la difficulté de réaliser une prospective financière dans un tel contexte de grandes incertitudes. Des éléments, non comptabilisés dans ce rapport, sont encore susceptibles de venir l'impacter, tels qu'un éventuel contentieux avec la SNCF en raison du surcoût énergétique global annoncé de plus de 60M€ sur 2022 et 80M€ sur 2023. Ou encore, l'annonce gouvernementale du 5 octobre dernier, précisant que l'Etat s'engage à venir en soutien aux collectivités ne bénéficiant pas actuellement du bouclier tarifaire (cas de la Région Normandie) en utilisant pour ce faire l'intégralité de la manne des recettes liées à la taxe sur les surprofits des énergéticiens.

En conclusion, le CESER invite la région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

⁵ CESER de Normandie, *Les fonds européens en Normandie : comment mieux accompagner les porteurs de projets ?*, juin 2020

Liste des sigles

ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLE	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientations
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Annexe

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 (données au 1^{er} août 2022)

Montant total de la maquette (yc REACT EU) : 636,4M€

Axes ⁽¹⁾	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Calvados, Manche, Orne			
Axe 1 (FEDER)	72,6M€	120%	36%
Axe 2 (FEDER)	29,1M€	101%	60%
Axe 3 (FEDER)	77M€	100%	63%
Axe 4 (FSE)	38,3M€	114%	79%
Assistance technique FEDER-FSE	8M€	100%	56%
Axe 7 (FSE)	1,8M€	37%	100%
REACT EU (FEDER)	113,8M€	78%	15%
Assistance technique REACT EU	1,9M€	100%	17%
Total	342,6M€	99%	45%
Eure, Seine-Maritime			
Axe 1 (FEDER)	116M€	124%	45%
Axe 2 (FEDER)	53,4M€	101%	34%
Axe 3 (FEDER)	11,3M€	53%	43%
Axe 4 (FEDER)	35,2M€	94%	52%
Axe 5 (FSE/IEJ)	24,3M€	63%	93%
Axe 6 (FSE)	41,4M€	108%	72%
Axe 9 (FSE)	2,7M€	112%	96%
Assistance technique	9,5M€	100%	44%
Total	293,8M€	105%	51%

(1) **Calvados, Manche, Orne**

Axe 1 : Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

Axe 2 : Développer l'offre numérique sur le territoire

Axe 3 : Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive

Axe 4 : Faire accéder à la formation des personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle

Axe 7 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Eure, Seine-Maritime

Axe 1 : Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique

Axe 2 : Soutenir la transition énergétique haut-normande

Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand

Axe 4 : Soutenir le développement des espaces urbains durables

Axe 5 : Former les jeunes haut-normands pour permettre leur insertion

Axe 6 : Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands

Axe 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Yann PERROTTE

au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

Situation de l'usage du parc informatique pédagogique dans des lycées normands

Des établissements sortent de la période dite de « virtualisation » qui n'était pas satisfaisante. De nouveaux ordinateurs ont été installés massivement.

Je signale que les personnels de terrain de la Région font ce qu'ils peuvent mais doivent gérer un grand nombre de Lycées avec des parcs d'informatique pédagogique importants. La personne qui accompagne les enseignants est le plus souvent seule.

Il y a plusieurs dysfonctionnements pour lesquels les services de maintenance n'ont offert, au mieux, que des moyens de contournement :

- le logiciel le plus utilisé dans les lycées, « LibreOffice », est souvent bloqué
- le navigateur « Firefox » bloque si l'on ouvre deux ou trois onglets

A ces blocages, s'ajoutent de gros problèmes de réseau, des « ralentissements » très fréquents voire systématiques

Rappelons que cela sert aussi à remplir les feuilles d'appel.

Les professeurs ne peuvent montrer que des PDF, donc ne peuvent pas modifier leurs documents au lycée avant les cours ; accès aléatoire des élèves à leurs sessions, parfois 20mn d'attente !

Les contacts avec les services de la Région chargés de la maintenance des ordinateurs sont très « compliqués ».

L'usage de la plateforme de gestion de « tickets » est très insatisfaisant pour les enseignants :

- les problèmes ponctuels sont réglés au fur et à mesure mais pas les problèmes de fond
- les réponses sont souvent télégraphiques alors que la présentation du problème doit être assez détaillée pour obtenir une réponse.
- les services donnent souvent des « conseils » sur les usages censés prévenir la réapparition des problèmes... ce qui ne suffit pas et renvoie aux enseignants la responsabilité de problèmes que les services ne parviennent pas à régler.

La médiatrice des usages numériques à la Région Normandie a confirmé que cette situation n'était pas une exception au sein des établissements normands.

Déclaration de M. Sébastien COURTIN
au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

Nous pourrions reprendre et développer bon nombre d'éléments présentés par la Région dans son rapport sur les orientations budgétaires, mais le projet d'avis du CESER reflète globalement un grand nombre de nos réflexions.

Nous tenons cependant à indiquer notre divergence d'appréciation sur la partie concernant la mission 4 de l'objectif stratégique N° 2.

Ainsi, il peut être compris, à la lecture de l'avis, que le renforcement de l'enseignement supérieur passe par le recours à l'implantation d'écoles supérieures privées.

Bien évidemment nous ne remettons pas en cause la rédaction de ce passage de l'avis. Il est, sans aucun doute, le reflet des propos échangés dans la commission 5.

Cependant, il faut comprendre que pour notre organisation cette vision des choses est totalement impensable.

Il s'agit d'avoir en tête le triste état dans lequel sont plongées les Universités Françaises, nos Universités Normandes.

A l'Université, « l'autonomie » accentue la dégradation des conditions de travail et d'études : baisse continue de la dotation par étudiant.e en euros constants et du taux d'encadrement, suppression de postes statutaires (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, BIATSS), recours accru à des contractuel.le.s ou des vacataires, se traduisant par des surcharges de travail et un accroissement de la précarité des personnels et des étudiant.e.s.

La flambée des prix de l'énergie est aussi une catastrophe pour les établissements (pour Caen passage de 6 à 14 millions).

La réponse du gouvernement : débrouillez-vous, vous devez vous aussi participer à l'effort national. Les étudiant.e.s remercieront le gouvernement cet hiver.

Et que dire de la récente hausse du point d'indice ?

Un dégel en trompe l'œil !

C'est une mesure très insuffisante pour couvrir la hausse effective des prix qui ne s'applique même pas aux personnels contractuels, aux ATER, ni même aux post-doctorant.e.s !

De plus, cette hausse n'est pas compensée par l'État pour l'année 2022, un surcoût énorme pour les établissements !

C'est le côté pile de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mais il y a aussi le côté face.

L'ESR privé se porte à merveille. En Normandie, pas moins de 3 nouvelles écoles privées en contrat avec l'Etat vont s'installer sur le territoire.

Les fonds de pension du monde entier investissent dans ces écoles privées qui ont des taux de retour sur investissement en forte croissance.

Et pour cause, les pouvoirs publics leur déroulent un tapis rouge : des aides de l'Etat directes (par la région ?) ou indirectes (via les contrats d'apprentissage !).

Et nos étudiant.e.s normand.e.s dans tout cela ?

Doivent-ils, doivent-elles s'endetter en espérant pouvoir payer des frais de scolarisation à cinq chiffres ?

Voilà donc, à grands traits, brossée la réalité de la situation de l'ESR.

Aussi, cette prise de position exprimée dans l'avis du CESER ne nous permet pas *in fine* d'exprimer un avis favorable.

Le groupe CGT votera contre le projet d'avis du CESER sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

au titre de du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président,

Cet exercice du débat sur les Orientations Budgétaires de la Région est vraiment particulier cette année, à cause de la poussée inflationniste que connaît notre pays.

Pour la première fois depuis 40 ans le taux de hausse des prix dépasse 5%, sans doute 6% en 2022. Et cela bouscule complètement la façon de raisonner un budget.

Ce qu'on peut observer, c'est que la montée en puissance commencée il y a une dizaine d'année, de la part de TVA dans les recettes de la Région a été une bénédiction ! La TVA arrive maintenant à représenter 54 % des ressources de fonctionnement de la collectivité ! Or la TVA a l'immense avantage d'intégrer la hausse des prix : quand les prix augmentent de 5% comme aujourd'hui, les recettes de TVA intègrent cette hausse des prix. De plus la recette TVA suit la croissance de l'activité (le PIB).

De ce fait les recettes sont tirées à la hausse : dans le modificatif 2022 dont on a parlé tout à l'heure, on voit un surplus de TVA de 47 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu ! Le gouvernement s'est bien rendu compte de ça et la rumeur a même couru cet été qu'il allait retirer une partie des recettes de TVA aux régions.

Heureusement qu'elle est là car la TVA permet d'amortir plusieurs chocs que connaît la collectivité en cette fin d'année :

1. Un choc sur ses achats de gaz, électricité et carburants, principalement pour les 156 lycées. Le document l'estime à 58 millions d'euros de hausse en 2023. Mais le gouvernement va sans doute atténuer ce choc par des mesures en préparation comme on vient de l'évoquer.
2. Un choc sur la subvention de la Région à la SNCF qui va augmenter de l'ordre de 60 à 80 millions d'euros pour les surcoûts énergétiques là encore : les négociations avec la SNCF ne sont pas bouclées.
3. Cependant il n'y a aucun choc à prévoir sur les taux d'intérêts de la dette. D'une part parce que nous avons une dette faible, la plus faible par habitant de toutes les régions, d'autre part parce que les taux d'intérêts des anciens prêts sont faibles, souvent à taux fixes, à peine 1%. Alors certes les taux d'intérêts des nouveaux emprunts remontent, mais à 3% aujourd'hui ils sont encore 2 ou 3 % plus faible que l'inflation ! Ce sont les taux réels des emprunts qu'il faut regarder et il vaut mieux avoir des taux 3% plus faibles que l'inflation comme aujourd'hui, que des taux proches de 1% et égaux à l'inflation hier. « L'inflation c'est l'euthanasie des épargnants » disait l'économiste Keynes et c'est aussi le bonheur des endettés qui voient leur stock de dette fondre sans efforts.
4. Par contre, il y a un choc qui est largement sous-estimé dans l'avant-projet de budget : ce sont les hausse de salaires des fonctionnaires de la Région : la hausse du point d'indice de 3.5% en juillet dernier est bien prise en compte. Mais le document de la Région, dans sa prospective à 2027, avec une inflation de 4%, retient une hausse des dépenses de personnel de seulement 1% : La Région fait donc hypothèse d'une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires de la Région de 3% chaque

année ! ou d'une diminution de 3% par an de leur nombre ? Irréaliste et dangereux de raisonner ainsi : les personnels ne peuvent être la variable d'ajustement d'un budget.

L'inflation bouleverse tous nos repères ; ainsi la Région se fixe des objectifs d'investissement de 500 millions en 2027 à la fin du mandat. Mais si d'ici là nous connaissons 5% par an d'inflation, ces 500 millions seront rognés par l'inflation et représenteront moins de 400 en termes réels. Et ce sera le même problème pour le Contrat de plan État-Région que nous allons examiner tout à l'heure : les millions de 2022 n'auront plus la même valeur en 2027 !

Et toutes les analyses que nous ferons sur le budget 2023 devront intégrer le fait que : si la ligne de dépense ou de recette n'augmente pas d'au moins 5% c'est qu'elle baisse !

Enfin pour conclure 2 remarques sur la forme qu'aura le budget 2023 : malgré les nombreuses demandes du Ceser, il continuera d'exister un budget annexe distinct du budget général pour la cantine du site de Rouen. Nous aurons donc le plaisir de continuer à donner notre avis sur le renouvellement des frigos et le changement des casseroles !

Et en parlant de casseroles, il n'est, par contre, toujours pas prévu de faire figurer en annexe les budgets des 18 agences de la Région !

La CFDT approuvera l'avis sur les Orientations Budgétaires.